

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement tenue le lundi 20 novembre 2017 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Stéphanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
M^e Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Daniel Lafond, Directeur Développement du territoire et des études techniques
Madame Diane Martel, Directrice des Travaux publics

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01

CA17 26 0318

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du
20 novembre 2017**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2017, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 26 0319

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017 à 19 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA17 26 0320

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017 à 11 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

Point d'information des conseillers

10.04

Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19 h 19.

La période de questions prend fin à 20 h 14.

10.05

CA17 26 0321

Dépôt - Pétition réclamant l'aménagement d'allées en béton sur la 17^e Avenue en 2018

M. François William Croteau dépose une pétition réclamant l'aménagement d'allées en béton sur la 17^e Avenue en 2018.

Adoptée à l'unanimité.

11.01

CA17 26 0322

Approbation d'une convention de services professionnels au montant maximal de 31 050 \$, taxes incluses, avec Mme Pascale Beudet, commissaire et spécialiste en art public (contrat RPPS17-10069-GG) - Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à négocier, conclure et octroyer un contrat de réalisation d'œuvres d'art public pour les places Michel-Brault et Pierre-Falardeau, avec l'artiste Armand Vaillancourt - Autorisation d'une dépense totale maximale de 219 026,08 \$, taxes et contingences incluses, à même les crédits du surplus du fonds de parcs de l'Arrondissement, pour les honoraires de la commissaire, la réalisation, l'acquisition des œuvres, leur installation et les activités de médiation culturelle s'y rattachant

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver la convention de services professionnels avec Mme Pascale Beudet, commissaire et spécialiste en art public, afin d'accompagner la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dans la planification et la mise en œuvre du projet et la gestion du processus d'implantation de deux œuvres d'art public pour les places Michel-Brault et Pierre-Falardeau, ainsi qu'accompagner l'artiste Armand Vaillancourt dans la conception et la réalisation de ces œuvres;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 31 050 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville de Montréal, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à négocier et accorder un contrat pour l'exécution et l'implantation de deux œuvres d'art public avec M. Armand Vaillancourt pour les places Michel-Brault et Pierre-Falardeau;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 187 976,08 \$, taxes incluses;

D'imputer ces dépenses, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1170081013

CA17 26 0323

Autorisation d'une dépense additionnelle de 26 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie - pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / mini-soccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-01009-OP - Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec « Expertise Sports Design LG inc. », majorant ainsi le montant total du contrat de 108 421,43 \$ à 134 421,43 \$, taxes incluses

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 26 000 \$, taxes incluses;

De majorer le montant total du contrat de 108 421,43 \$ à 134 421,43 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / mini-soccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-01009-OP;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la diversité sociale et des sports et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-002.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1171035014

CA17 26 0324

Approbation d'un projet de convention, octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 610 948,17 \$, taxes comprises, à « Cardin Ramirez Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. » et autorisation d'une dépense de 530 000 \$ taxes comprises - Approbation d'un projet de convention, octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 723 384,39 \$, taxes comprises, à « Archipel architecture inc. », « CBA expert conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » et autorisation d'une dépense de 105 000,00 \$ taxes comprises - Appel d'offres public RPPS17-07063-OP (8 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Lot 1 : contrat 15247

D'autoriser une dépense de 530 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réfection d'édifices et divers travaux à l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel « Cardin Ramirez Julien inc. » et « SNC-Lavalin inc. », équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 610 948,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS17-07063-OP et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Lot 2 : contrat 15254

D'autoriser une dépense de 105 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réfection d'édifices et divers travaux à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. », équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 723 384,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS17-07063-OP et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1171035015

CA17 26 0325

Autorisation d'une dépense de 480 000 \$, taxes incluses - Utilisation d'une entente-cadre - Octroi d'un contrat de services professionnels à « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » dans le cadre du programme aquatique montréalais (PAM) (contrat RPPS17-07063-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 400 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, la préparation de l'appel d'offres pour la construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants – dans le cadre du projet de reconstruction du pavillon des baigneurs, de la pataugeoire et de l'implantation de jeux d'eau au parc de la Louisiane, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports;

D'autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, la préparation de l'appel d'offres pour la construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants – dans le cadre du projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports;

De recourir à l'entente-cadre numéro 15254 avec les firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS17-07063-OP).

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1171035016

CA17 26 0326

Autorisation d'une dépense totale de 801 006,91 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 715 184,74 \$, taxes incluses, à « Ardec Construction inc. », pour la réalisation du projet de réaménagement intérieur et travaux divers au chalet du parc Père-Marquette, situé au 1555, rue des Carrières - Appel d'offres public numéro RPPA16-05027-OP (8 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 801 006,91 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement intérieur et travaux divers au chalet du parc Père-Marquette, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à « Ardec Construction Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 715 184,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPA16-05027-OP;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1176417006

CA17 26 0327

Autorisation d'une dépense totale de 96 004,13 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « CIMA+ s.e.n.c. » pour l'étude des risques électriques sur des installations d'éclairage et de signalisation lumineuse pour une durée de 3 mois - Appel d'offres sur invitation numéro RPPS17-09068-OI / 17-16353 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 96 004,13 \$, taxes incluses, pour l'octroi d'un contrat sur l'étude des risques électriques sur des installations d'éclairage et de signalisation lumineuse;

D'accorder à l'entreprise « CIMA + s.e.n.c. », seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 96 004,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro RPPS17-09068-OI / Appel d'offres de l'approvisionnement numéro 17-16353 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1177611002

CA17 26 0328

Recommandation au conseil municipal - Autorisation d'une dépense additionnelle de 249 764,26 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et de remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières (0107) dans le cadre du contrat accordé à la firme « Melk Construction inc. » majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 \$ à 1 082 311,84 \$, taxes incluses - Contrat RPPA17-03029-OP

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 \$, taxes incluses.
2. De majorer le montant total du contrat de 832 547,58 \$ à 1 082 311,84 \$, taxes incluses pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières (0107) dans le cadre du contrat accordé à la firme « Melk Construction inc. » - Appel d'offres public RPPA17-03029-OP.
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1176417005

CA17 26 0329

Fermeture des règlements d'emprunt afin d'aviser le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que ceux-ci ne sont plus requis; RE2605-003, RCA2606-003, RCA2607-001, RCA2607-003, RCA2610 003, RCA2611-003, RCA2613-002

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pausé

Et résolu :

De procéder à la fermeture des règlements d'emprunt afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que ceux-ci ne sont plus requis :

RE2605-003 : Règlement d'emprunt de 2 917 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement;

RCA2606-003 : Règlement d'emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement;

RCA2607-001 : Règlement d'emprunt de 3 540 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement;

RCA2607-003 : Règlement d'emprunt de 1 270 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant;

RCA2610-003 : Règlement d'emprunt de 535 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement;

RCA2611-003 : Règlement d'emprunt de 1 750 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant et d'équipements;

RCA2613-002 : Règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1177728001

CA17 26 0330

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} août au 31 octobre 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 29 juillet au 27 octobre 2017 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} août au 31 octobre 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 29 juillet au 27 octobre 2017 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1173879015

CA17 26 0331

Édiction d'une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié)* exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6855, 16^e Avenue, de l'obligation de fournir 12 unités de stationnement - Fonds de compensation de 60 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*, l'ordonnance numéro 2017-26-070 jointe à la présente, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6855, 16^e Avenue (lot 2 784 555), de l'obligation de fournir 12 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1170963074

CA17 26 0332

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événement public : « Noël sur la Promenade Masson », « La Magie de Noël sur Beaubien et au parc Molson », « Animation de la patinoire du parc Molson », « Animation de la patinoire du parc de la Petite-Italie », « Session jams traditionnels », « Triathlon d'hiver de la Fondation CHU Ste-Justine », « Carnaval d'hiver », « Course des Vikings », « Course des paroles dans le vent », « L'arboriculture en fête ! », « Course TROIS, 2, 1, GO! »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2017-26-071, jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2017-26-072, jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22), l'ordonnance 2017-26-073, jointe à la présente, permettant la circulation de véhicules hippomobiles sur le domaine public selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2017-26-074, jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1177699002

CA17 26 2017-11

Avis de motion et présentation - Projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2018) »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2018) » (RCA-137).

40.03 1177135006

CA17 26 2017-12

Avis de motion et présentation - Projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation ».

40.04 1170963080

CA17 26 2017-13

Avis de motion et présentation - Projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation ».

40.05 1170963081

CA17 26 2017-14

Avis de motion et présentation - Projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation ».

40.06 1170963082

CA17 26 0333

Adoption - Second projet de résolution abrogeant la résolution CA05 26 0372 et autorisant l'usage « clinique médicale » à certaines conditions sur le terrain situé au 5270, rue de Bellechasse et portant le numéro de lot 2 788 805 du cadastre du Québec, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

D'autoriser l'usage « clinique médicale » sur le terrain situé au 5270, rue de Bellechasse et portant le numéro de lot 2 788 805 du cadastre du Québec. À cette fin, il est permis de déroger à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279), relativement à l'usage, aux conditions suivantes :

1° seul l'usage « clinique médicale » est autorisé, en plus des usages accessoires nécessaires ou utiles à son fonctionnement;

2° préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment* (11-018) et du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M. c. C-3.2), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279);

3° lors de la révision architecturale d'une intervention assujettie au titre VIII sur cet immeuble, les critères et objectifs additionnels énoncés dans l'annexe A s'appliquent.

D'abroger la résolution numéro CA05 26 0372 datée du 3 octobre 2005;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1170963069

CA17 26 0334

Adoption - Projet de résolution autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), l'agrandissement et la transformation d'une clinique médicale pour y établir une coopérative d'habitation de 55 logements, dans le bâtiment situé au 5601, rue Bélanger

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 5601, rue Bélanger Est (lot 1 360 783) :

1° la construction d'un bâtiment ayant une hauteur d'au plus 11 m et d'au plus 3 étages, en dérogation de l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279) qui fixe la hauteur maximale à 9 m et à 2 étages;

2° la construction d'un bâtiment occupant au maximum 54 % du terrain, en dérogation de l'article 40 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279) qui fixe le taux d'implantation maximal à 50 %;

3° l'occupation d'un bâtiment comportant au plus 58 logements, en dérogation de l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279) qui fixe le nombre maximal de logements à 3 dans la catégorie d'usage H.2-3;

4° la construction d'un bâtiment incluant 13 cases de stationnement, en dérogation de l'article 566 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279) qui fixe le nombre minimal de cases de stationnement à fournir à 14;

5° la construction d'un bâtiment dont le stationnement comprend une voie de circulation ayant des sections ponctuelles d'au moins 5,25 m de largeur, en dérogation de l'article 581 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279) qui fixe la largeur minimale d'une telle voie de circulation à 5,5 m.

2. D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

1° un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel reconnu doit être fourni lors de la demande de permis de construction du projet, celui-ci devant indiquer le nombre, les variétés et les dimensions des plantations prévues ainsi que les mesures de protection à mettre en place pour protéger les arbres matures existants sur le terrain et sur le domaine public;

2° préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment* (11-018) et du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M. c. C-3.2), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme* 01-279;

3° lors de la révision architecturale, en plus des critères figurant à l'article 674 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279), les critères suivants s'appliquent :

a) l'alignement de construction, l'implantation au sol, la volumétrie, la composition architecturale du bâtiment ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter ou bonifier les principes et le caractère général des constructions et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe A;

b) une alternative à la présence d'équipements mécaniques en cour avant et de conduits attachés à la façade principale doit être proposée.

3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus; à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent;

4. De tenir une assemblée publique de consultation, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, le 6 décembre 2017 à 19 h (date à confirmer);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1170963073

CA17 26 0335

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Construction d'un bâtiment commercial de quatre étages + sous-sol avec stationnement intérieur - Bâtiment situé au 7180, rue Marconi - Demande de permis 300118366

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un immeuble à bureaux de quatre étages, situé au 7180, rue Marconi, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages 00 à 02, 03r1, 04 à 06, 07r1, 08, 09 et « Matériaux », excluant les aménagements intérieurs, préparés par Rocio Architecture, estampillés en date du 31 octobre 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001183666, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Qu'advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1170963048

CA17 26 0336

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279) - Ajout d'un étage et aménagement de quatre logements supplémentaires - Bâtiment situé aux 6518 et 6520, rue Saint-Hubert - Demande de permis 3001316502

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les travaux de transformation, ajout d'un 3^e étage, au bâtiment situé aux 6518-6520, rue Saint-Hubert, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279), identifiés A-010, A-101, A-102, A-103, A-104, A-300, A-301, A-600, A-601, A-602 et A-603, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Étienne Forget, architecte, estampillés en date du 31 octobre 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001316502, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Qu'advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1170963071

CA17 26 0337

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment semi-commercial de trois étages et mezzanine - Bâtiment situé au 6001, rue Saint-Hubert - Demande de permis 3001332463

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment mixte comprenant deux espaces commerciaux et huit logements sur trois étages plus mezzanine, pour le bâtiment situé au 6001, rue Saint-Hubert, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279), identifiés pages A-001, A-002, A-050, A-101 à A-104, A-110, A-301 à A-307, A-351, A-352 et le panneau d'échantillons, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Laurent McComber, architecte, estampillés en date du 11 octobre 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001332463, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Qu'advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1170963078

CA17 26 0338

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 168 « Saint Arsène » - Prolongation, le jour, de la plage horaire des zones de SRRR sur la rue De Normanville, entre les rues Jean-Talon et Bélanger - Secteur 133 « Jardins St-Léonard » - Augmentation du nombre de places des zones de SRRR sur la 29^e Avenue au nord de la rue Bélanger

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De retirer, sur la rue De Normanville, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 21 h, sur une distance de 29,1 m, à environ 40,2 m au nord de la rue Bélanger;

D'installer, sur la rue De Normanville, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 21 h, excepté période interdite, sur une distance de 29,1 m, à environ 40,2 m au nord de la rue Bélanger;

De retirer, sur la rue De Normanville, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 21 h, sur une distance de 46,2 m, incluant deux entrées charretières totalisant 11,3 m, à environ 93,6 m au nord de la rue Bélanger;

D'installer sur la rue De Normanville, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 21 h, excepté période interdite, sur une distance de 46,2 m, incluant deux entrées charretières totalisant 11,3 m, à environ 93,6 m au nord de la rue Bélanger;

D'installer, sur la 29^e Avenue, entre la rue Bélanger et la limite de l'arrondissement de Saint-Léonard, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur une distance de 24,3 m, incluant une entrée charretière de 7,6 m, à environ 8,5 m au nord de la rue Bélanger;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1171316015

CA17 26 0339

Nomination de M. Arnaud Saint-Laurent à titre de secrétaire d'arrondissement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, il appartient au conseil d'arrondissement de procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De nommer M. Arnaud Saint-Laurent à titre de secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, jusqu'au retour en fonction de la titulaire du poste.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1170284012

CA17 26 0340

Désignation de Mme Christine Gosselin, conseillère du district Vieux-Rosemont, comme mairesse suppléante du conseil de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, pour la durée de son mandat

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

De désigner Mme Christine Gosselin, conseillère du district Vieux-Rosemont, comme mairesse suppléante du conseil de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour la durée de son mandat.

Adoptée à l'unanimité.

51.02 1177135008

CA17 26 0341

Désignation de Mme Christine Gosselin, conseillère du district Vieux-Rosemont, comme présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De désigner Mme Christine Gosselin, conseillère du district Vieux-Rosemont, comme présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

51.03 1177135009

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 39.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2017.